



Communiqué du 08/01/25

Respect, Salaire, Dignité : les AESH en ont assez d'attendre !

Mobilisons-nous par la grève le Jeudi 16 Janvier

Nos organisations appellent à la grève et à manifester **le jeudi 16 janvier 2025** pour contraindre le ministère à prendre des mesures immédiates pour les AESH.

La mobilisation est nécessaire et légitime compte tenu des temps incomplets imposés qui maintiennent ces agents de la fonction publique dans la précarité, des conditions de travail qui se sont détériorées en raison de la mise en place des PIAL, de l'augmentation du nombre d'élèves à accompagner, des emplois du temps éclatés, parfois modifiés à la dernière minute, des situations liées au handicap de plus en plus complexes.

Il est temps que s'engage dès maintenant un processus permettant de sortir les AESH de la précarité et que soit mis fin à la dégradation des conditions de travail.

C'est pourquoi nos organisations syndicales FSU, CGT Education, SNALC, SNFOLC, SNETAA-FO, SUD éducation, appelle à la grève le jeudi 16 janvier 2025 pour exiger :

- **la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B dans la Fonction Publique d'État**, pour reconnaître le métier d'AESH ;
- **une augmentation significative des rémunérations sur toute la carrière** ;
- **la reconnaissance d'un temps complet** sur la base d'un accompagnement élève de 24 heures, sans ajouter de nouvelles missions sur le temps périscolaire ;
- **l'abandon des PIAL, des PAS et de la politique de mutualisation des moyens** ;
- **un recrutement d'AESH à hauteur des besoins**.

Nos organisations appellent tous les personnels à soutenir ces revendications **en faisant grève le 16 janvier**, en organisant dans leurs écoles, collèges et lycées des **caisses de grève pour soutenir les AESH grévistes** et en **rejoignant les manifestations suivantes** :

Montpellier : 14h départ Place de la Comédie (Opéra) manifestation jusqu'au rectorat

Béziers : 12h rassemblement sur le parvis du théâtre

Nous rappelons que des préavis nationaux couvrent les personnels qui décideraient de reconduire la grève sur ces revendications ou celles spécifiques à leur école ou à leur établissement.